

ACTION SOCIALE



DEMANDE D'AIDE

POUR UN ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Pour nous contacter :

Si vous désirez des informations complémentaires,

Vous pouvez nous contacter au : 05.61.10.40.76

Vous pouvez visiter notre site internet : msa.mps.fr

Vous pouvez envoyer un email sur notre boîte : mps_action sociale.blf@midipyrenees-sud.msa.fr

Notre adresse :

Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud

Service Action Sociale

78 VOIE DU TOEC

31064 TOULOUSE cedex 9

ACCOMPAGNER LES RETRAITES FRAGILISES

Dans sa volonté de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le maintien à domicile, la MSA Midi Pyrénées Sud met en place un plan d'actions personnalisé visant à la prise en charge des besoins des personnes âgées les plus fragiles.

La MSA Midi Pyrénées Sud propose un accompagnement personnalisé du retraité au moyen d'une visite d'évaluation à son domicile. Réalisée par un professionnel de l'évaluation, cette visite permet d'appréhender la situation de la personne dans sa globalité, en tenant compte de sa situation personnelle mais aussi de son entourage, des aides dont il bénéficie déjà ou des caractéristiques de son logement. L'objectif est de détecter l'ensemble de ses besoins en vue de faciliter son maintien à domicile et permettre la préservation de son autonomie.

Vous êtes retraité du régime agricole et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de la MSA Midi Pyrénées Sud pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile ?

Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide que vous devrez compléter et renvoyer à la MSA MPS qui en traitera l'instruction.

Pour mieux connaître les conditions d'intervention de la MSA MPS et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.

❶ Quelles sont les aides attribuées par la MSA MPS ?

La MSA MPS peut prendre en charge différentes formes d'aides pour faciliter la vie quotidienne des retraités à leur domicile :

- Des aides à domicile pour : l'entretien du logement, les courses, la préparation du repas,
- Des aides pour le portage de repas, la téléassistance,
- Des aides pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

❷ A qui ces aides peuvent-elles être octroyées ?

Ces aides sont attribuées aux retraités autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui rend nécessaire le recours à une aide pour le maintien à domicile.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'action sociale de la MSA Midi Pyrénées Sud, il faut :

- Etre retraité du régime agricole et avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime agricole,
- Résider sur le territoire de la MSA Midi Pyrénées Sud (départements 09 ; 31 ; 32 ; 65)
- Répondre aux conditions de ressources permettant l'accès aux aides.

Attention : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de la MSA MPS :

- Si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Si vous percevez la Prestation Spécifique Dépendance (PSD)
- Si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)
- Si votre conjoint (vivant à votre domicile) perçoit déjà ou s'il est éligible à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Si votre conjoint perçoit la Prestation Spécifique Dépendance (PSD)
- Si votre conjoint perçoit déjà ou s'il est éligible à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)
- Si vous êtes hébergé dans une famille d'accueil,
- Si vous percevez ou si vous êtes éligibles à l'aide sociale au titre de l'aide sociale légale.

③ Quel est le montant des aides versées par la MSA Midi Pyrénées Sud ?

Le montant des aides dépend des ressources de votre foyer. Il est déterminé à partir d'un barème national défini annuellement par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

④ A qui envoyer la demande ?

Vous devez envoyer votre demande à l'adresse suivante :

MSA Midi Pyrénées Sud
Service Action Sociale
78 VOIE DU TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9

N'oubliez pas de joindre :

- **Une photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition sur le revenu de toutes les personnes vivant dans votre foyer + les justificatifs récents des ressources (retraites de bases, retraites complémentaires, retraites de réversions) de toutes les personnes du foyer,**
- **Une grille d'autonomie complétée par le médecin traitant pour toute personne retraitée vivant dans votre foyer,**
- **Si vous avez déposé une demande d'APA auprès du Conseil Général, vous devez fournir une copie de la notification d'accord ou de rejet, idem pour toute personne retraitée vivant dans votre foyer,**
- **Si votre conjoint vit en maison de retraite, vous devez fournir un justificatif attestant de la dépense mensuelle liée au placement,**
- **Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez fournir la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.**

⑤ Comment votre demande va-t-elle être traitée ?

A réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier.

Si vous remplissez les conditions administratives, une structure chargée de l'évaluation de vos besoins prendra rendez-vous avec vous pour évaluer votre situation à votre domicile.

Cette évaluation est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir l'ensemble de vos besoins et nous permettre de vous apporter une réponse adaptée.

Lorsqu'elle vous contactera, cette structure vous indiquera ses coordonnées complètes et vous précisera qu'elle vous appelle pour le compte de la MSA Midi Pyrénées Sud. Elle conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

A l'issue du rendez-vous, si votre situation le justifie, cette structure pourra vous proposer un plan d'actions personnalisé pour vous aider dans votre vie quotidienne à domicile.

Ce document signé par l'évaluateur et validé par vous-même sera transmis à la MSA Midi Pyrénées Sud pour validation.

Vous recevrez alors un courrier de la MSA Midi Pyrénées Sud vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous sont attribuées.

DEMANDE D'EVALUATION POUR UN ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

ATTENTION TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ETRE COMPLETEES

LE DEMANDEUR

NOM **Prénom**

Adresse

.....

N° de téléphone **Mail**

N° de sécurité sociale

Date de naissance

Situation familiale : Célibataire Marié Pacsé Concubin

Veuf Séparé Divorcé depuis le ___/___/_____

Percevez-vous l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ? Oui Non

Percevez-vous la PSD (Prestation Spécifique Dépendance) ? Oui Non

Percevez-vous l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) ? Oui Non

Si oui, indiquez la date depuis laquelle vous percevez l'une de ces aides : ___ / ___ / _____

Si non, précisez si pour ces aides :

- vous n'avez pas déposé de demande
- votre demande est en cours d'instruction
- votre demande a été rejetée (*)
- vous en avez refusé l'attribution

(*) si la case est cochée, merci de joindre la copie de la notification de rejet à la présente demande.

Autre personne à contacter pour le suivi de votre dossier :

Nom / Prénom

Nature du lien avec le demandeur

Téléphone **Mail**

VOTRE CONJOINT

NOM **Prénom**

Date de naissance **N° sécurité sociale**

Adresse (si différente du demandeur)

.....

Perçoit-il l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ? Oui Non

Perçoit-il la PSD (Prestation Spécifique Dépendance) ? Oui Non

Perçoit-il l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) ? Oui Non

Si oui, indiquez la date depuis laquelle il perçoit l'une de ces aides : ___ / ___ / ____

Si non, précisez si pour ces aides :

- vous n'avez pas déposé de demande
- la demande est en cours d'instruction
- la demande a été rejetée (*)
- vous en avez refusé l'attribution

(*) si la case est cochée, merci de joindre la copie de la notification de rejet à la présente demande.

AUTRES PERSONNES VIVANT AU FOYER

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Bénéficiaire APA (OUI / NON)

VOS ENFANTS NE VIVANT PAS AU FOYER

Nom	Prénom	Date de naissance	Commune de résidence	Profession

LE CONTEXTE DE VOTRE DEMANDE

Afin de comprendre au mieux votre situation, merci de bien vouloir nous préciser les éléments suivants :

- Au cours des 6 derniers mois :
 - Avez-vous été hospitalisé ? Oui Non
 - Avez-vous fait une chute ou avez-vous eu un accident ? Oui Non
- Êtes vous en situation d'aidant de votre conjoint ou d'une autre personne dépendante ou handicapée vivant au sein de votre foyer ? Oui Non
- Avez-vous connu récemment un changement dans votre vie ? Oui Non
(Séparation, Décès ou placement dans une maison de retraite d'un proche vivant sous le même toit)
Si « oui » lequel :
- Êtes-vous isolé(e) socialement et/ou familialement (*vous avez peu de visites de votre famille ou entourage*) : Oui Non
- Etes-vous isolé(e) géographiquement : Oui Non
- Arrivez-vous à préparer vos repas seul(e) ? Oui Difficilement Non
- Arrivez-vous à suivre vos traitements médicaux ? Oui Difficilement Non
- Arrivez-vous à faire votre ménage seul(e) ? Oui Difficilement Non
- Utilisez-vous un moyen de transport ? Oui Non
Si oui lequel :
- Pratiquez-vous des activités sociales et/ou culturelles ? Oui Non
Si oui lesquels :
- Allez-vous faire vos courses seul(e) ? Oui Non
- Avez-vous des difficultés de gestion ? Oui Non

Pour quel(s) service(s) souhaitez vous obtenir une prise en charge financière de la MSA MIDI PYRENEES SUD ?

- Une aide ménagère (entretien du logement, les courses, la préparation du repas),
- Le portage de repas
- L'adaptation de votre logement (petites fournitures sécurisant le domicile)
- La téléassistance

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à signaler toute modification de ma situation et de celle de mon conjoint et tout changement de domicile,
- à faire connaître toute modification de ma situation au regard de la PSD et de l'APA,
- à régler à la MSA MPS les sommes éventuellement versées à tort,
- à faciliter toute enquête.

J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soient transmis à un autre organisme conventionné avec la MSA MPS pour permettre l'instruction de ma demande.

Je reconnais être informé qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à :

Le :

La loi N° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNÉ

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Vous venez de compléter votre dossier. Pour que ce dernier soit complet, vous devez obligatoirement joindre :

- Une photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition sur le revenu de toutes les personnes vivant dans votre foyer + les justificatifs récents des ressources (retraites de bases, retraites complémentaires, retraites de réversions) de toutes les personnes du foyer,
- Une grille d'autonomie complétée par le médecin traitant pour toute personne retraitée vivant dans votre foyer,
- Si vous avez déposé une demande d'APA auprès du Conseil Général, vous devez fournir une copie de la notification d'accord ou de rejet, idem pour toute personne retraitée vivant dans votre foyer,
- Si votre conjoint vit en maison de retraite, merci de fournir un justificatif attestant de la dépense mensuelle liée au placement,
- Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez fournir la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.